



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4483

Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association des Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour l'organisation de deux concerts dans le cadre de la saison 2018-2019 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et de la Biennale de la Danse 2018

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4483 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'ASSOCIATION DES FESTIVALS INTERNATIONAUX DE LYON ET RHONE-ALPES POUR L'ORGANISATION DE DEUX CONCERTS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2018-2019 DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET DE LA BIENNALE DE LA DANSE 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 254 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

L'Association des Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, Association régie par la Loi de 1901, met en place la programmation de biennales de danse et d'art contemporain à Lyon de renommée nationale.

L'organisation des spectacles des 22 et 23 septembre 2018 « « Symphonie Fantastique » avec l'Orchestre National de Lyon sous la direction de Cristian Măcelaru et le chorégraphe et danseur Saburō Teshigawara a été réalisé en coréalisation entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association des Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes. Il a permis au public de l'Auditorium de découvrir une création chorégraphique contemporaine en s'appuyant sur la qualité artistique de la Biennale de la Danse.

Le contrat de coréalisation joint au rapport présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ces spectacles.

Pour l'organisation de ces événements, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon met à disposition la salle en ordre de marche et prend en charge les dépenses de production artistique de l'Orchestre National de Lyon et du chef d'orchestre.

La Biennale de la Danse prend en charge les dépenses artistiques du chorégraphe et de son équipe.

Les recettes sont encaissées par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Biennale de la Danse et sont réparties à hauteur de 50% entre ces derniers sur la base d'un décompte de billetterie, à l'issue des spectacles.

Pour ce concert, les tarifs fixés sont les tarifs approuvés par le Conseil Municipal en mai 2018 pour la saison 2018-2019 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, comme suit :

Tarif 1 : 48 €

Tarif 2 : 34 €

Tarif 3 : 16 €

Le tarif réduit/abonné s'applique aux abonnés de l'Auditorium aux différents cycles proposés ainsi qu'aux groupes constitués à partir de 10 personnes et aux institutions partenaires de l'ONL en contrepartie d'une équivalence communicationnelle.

Le tarif -50% s'applique aux moins de 28 ans, aux personnes handicapées ainsi qu'aux accompagnateurs en fauteuil roulant et non-voyants (emplacement réservé en 1ère et 2ème séries), demandeurs d'emploi et RSA sur présentation d'un justificatif.

Le taux de TVA appliqué pour les recettes de billetterie est de 2,1%.

Le montant de la billetterie perçue par l'Auditorium-ONL pour ces concerts s'élève à 82 816,34 € HT. Le montant à reverser par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à la Biennale de la Danse s'élève à 41 408.17 € HT.

Vu ledit contrat de coréalisation ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

- 1- Le contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association des Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour l'organisation des concerts des 22 et 23 septembre 2018 dans le cadre de la saison 2018-2019 est approuvé.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07 et les dépenses au chapitre 011 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER